

## Attention aux arnaques Campagne de faux courriers EDF

Madame, Monsieur,

Nous avons été informés d'une campagne de faux courriers EDF distribués dans certaines habitations de Châtillon. Face à la multiplication de ce type de tentatives d'escroquerie, soyez très vigilants.

### Quelles sont les modes d'arnaques les plus fréquents ?

- Faux courriers : Une lettre imitant le logo et la présentation officielle d'une entreprise, banque..., demandant un paiement urgent ou des informations personnelles.
- Avis de passage frauduleux : Un avis de passage prétendant qu'un technicien est passé, vous invitant à rappeler un numéro frauduleux ou encore à payer une facture.
- Faux démarchages : Un courrier annonçant un changement de tarif ou une offre spéciale nécessitant des informations bancaires.

### Comment repérer une arnaque ?

- Erreurs ou approximations : Absence d'identification du titulaire du compte et de ses coordonnées, orthographe douteuse, tournures de phrases ou méthode de communication inhabituelles.
- Demande de paiement immédiat : Soyez vigilants en cas de demande de règlement par mandat cash ou virement sur un compte personnel.
- Numéro de contact suspect : Contactez uniquement des numéros de téléphone après vérification sur le site officiel.
- Adresse d'expéditeur douteuse : Si l'adresse postale ou e-mail semblent étranges, il s'agit probablement d'une fraude.

### Que faire en cas de doute ?

- Ne pas appeler le numéro indiqué : Contactez directement l'expéditeur via ses canaux officiels.
- Ne pas donner d'informations personnelles : Numéro de contrat, RIB...
- Vérifier votre espace client officiel : Connectez-vous directement depuis l'adresse internet habituelle pour voir si une action est réellement demandée.

### Signaler la fraude :

- Contacter les services de Police pour signaler les faits et les éléments idoines
- Sur le site [www.signal.conso.gouv.fr](http://www.signal.conso.gouv.fr)
- Au service client de l'entreprise concernée, votre établissement bancaire, etc.
- À la répression des fraudes
- Signaler le contenu illicite sur internet : [www.internet-signalement.gouv.fr](http://www.internet-signalement.gouv.fr)